



# VILLE DE HOUILLES

## DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE  
HOUILLES

République Française  
Département des Yvelines

Décision du 20 MARS 2024 n° 24/027  
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**Objet : Signature du marché n°2023.33 relatif à des prestations de Reliure, plastification et réparation des livres neufs et usagers**

**Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

**Vu** la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Considérant** le besoin de la Ville relatif à des prestations de Reliure, plastification et réparation des livres neufs et usagers ;

**Considérant** que pour répondre à ce besoin et compte tenu du montant estimatif, la Ville a organisé la passation d'un marché public suivant une procédure adaptée ;

**Considérant** qu'à cet effet une consultation a été lancée par publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 2 janvier 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le profil d'acheteur achatpublic.com et sur le site internet de la Ville, avec une date et une heure limites de remise des offres fixées au 31 janvier 2024 à 12h00 ; qu'au terme de cette échéance deux entreprises ont répondu à la consultation et dans les délais impartis ;

**Considérant** que l'analyse des offres réceptionnées telle qu'elle ressort du Rapport d'analyse des offres démontre que la proposition de la société R<sup>2</sup>NOV'LIVR<sup>2</sup>S répond au besoin de la Ville avec un montant pouvant être financé par les crédits alloués à ce besoin ;

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE SIGNER** le marché n°2023.33 relatif à prestation des prestations de Reliure, plastification et réparation des livres neufs et usagers avec la société R<sup>2</sup>NOV'LIVR<sup>2</sup>S, sise 329 RUE PASTEUR- à LUDRES CEDEX (54710) ;

- Article 2 :** Que le marché est conclu avec un montant minimum annuel de 14 000 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT ;
- Article 3 :** Que le marché prenant effet à sa date de notification est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans toutes reconductions confondues ;
- Article 4 :** Les crédits afférents au marché seront imputés sur le budget de la Ville ;
- Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Ville de Houilles**

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20 mars 2024

Publication effectuée le : 20 mars 2024

Exécutoire ce jour : 20 mars 2024

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**

